

La plupart des historiens, et M. Groen Van Prinsterer lui-même, sont d'accord que le prince d'Orange Guillaume le Taciturne eut peu à se louer de sa seconde femme, Anne de Saxe : selon fray Lorenzo, la princesse traitait son mari comme un nègre, lui disant que, étant

Particularités
sur
Anne de Saxe,
princesse d'Oran
ge;

que ha veinte y tantos años que se instituyó aquella compañía. El ministro que tienen lo eligen de la manera siguiente. Juntanse todos en la casa que pueden en un campo, y tres dias ayunan y andan descalzos, no tienen ningun género de lino junto á las carnes; hacen oracion, y despues toman sus votos, y él que lleva mas sufragios, aquel es el ministro. El nombre que le dan es el congregador ó casamentero. Este ministro tiene autoridad de casar y descasar; da á cada uno las mugeres que puede sustentar : hasta ahora, él que mas ha tenido ha llegado á seis, otros á quarto, y los mas á dos. Estas mugeres no permite su orden que llamen á sus maridos por otro nombre, sino señor, fundándose que Abraham así era llamado por su muger Sarra. Acabada la cena, dice el marido qual de las mugeres irá á dormir con el señor : ninguna puede señalarse ni ofrecerse, sino callan y dicen ciertos versos, y á la que cabe el último, aquella va á dormir con el señor. Quando alguna de las mugeres hace demostracion de no contentarse de aquella vida, ó da otro descontentamiento á su marido, el mesmo se queja al ministro, y sacándola á algun bosque, la mata el mesmo ministro : ha habido algun ministro que ha muerto mas de seis ó siete. A sus hijos batizan, mas no por la remision de los pecados y infusion de la gracia, sino por el escándalo, y por poder vivir entre los otros ciudadanos. Tienen sus amas ciertas que les crian sus hijos. La razon por que permiten muchas mugeres es por la multiplicacion de los hijos, para aumento de aquella santa compañía : fundanse en la autoridad del Testamento Viejo que permitia á los patriarcas muchas mugeres. No puede ninguno ser casado hasta edad de 23 años : quando alguno no puede sustentar su muger, déxala con autoridad del ministro. Tienen tiempo de profesion quatro ó cinco años, y, si en este tiempo ha provado bien en matar hombres y robar, el ministro le admite á la compañía, y le toma juramento de fidelidad á los hermanos. Ninguno tiene licencia para se emborrachar, porque no descubra los misterios de su compañía, sino son tres ó quatro muy perfetos, en los quales han hecho la experiencia que digo arriva del tormento del fuego. Al que va á compañías que beven, fuera de los que tienen licencia, matan. Uno dellos se cansó y dixo que él sabia oficio y que estava cansado de aquel oficio : disimularon con él, y, acabados dos meses, le rogaron viniese con ellos á pasear á un bosque; diéronle una barra de hierro que llevaban todos á horas, y, quando le

Le marquis de
Berghe;

duchesse de Saxe, elle avait bien voulu se marier avec un comte de Nassau, qui aurait pu être son domestique (1). Notre religieux fait, sans le vouloir assurément, un grand éloge du marquis de Berghe, lorsqu'il le dénonce au Roi comme ayant été le premier à demander qu'on ne châtiât point les hérétiques; il ajoute que le marquis, parlant avec le doyen de Sainte-Gudule, lui dit : « En quel endroit de l'Écriture trouvez-vous que les hérétiques doivent être brûlés, ou souffrir la peine capitale? » Le même seigneur, se trouvant aux eaux d'Aix-la-Chapelle, répondit à une dame qui le consultait sur la conduite à tenir envers les hérétiques qu'elle avait dans sa terre : « A celui qui se convertit, il ne faut imposer aucune peine; l'obstiné, moi je ne le tuerais pas, parce qu'il peut se convertir (2). »

tuvieron dentro del bosque, le mataron con la barra, diciendo que Ysaac llevó la leña con que su padre Abraham havia de quemarle despues de muerto. A nosotros los católicos nos tienen por ateos y enemigos de Dios, y así tienen ser licito matarnos y quitarnos la hacienda, y en esto dicen hacer grande servicio á Dios. La loteria de Anvers tienen enterrada en el campo, en cierta parte que solos cuatro dellos saben, que son el ministro y tres capitanes : las piezas grandes y vasos cortaron en piezas pequeñas con tigeras, y puestas en un tonel las guardan debajo de tierra en un foso : quando tienen necesidad de dineros, vienen allí y sacan piezas y llévanlas donde pueden, á su parecer, hacer moneda; hanla hecho en Mastroque por mas de treicentos escudos. Si Dios no huviera descubierto estos hombres, tuvieran turbada la tierra y mas que turbada; aunque no prevalecieran, hicieran daño : halo remediado Nuestro Señor. El primero que dió noticia dellos fué una vieja, sesta muger de uno dellos, que quemaron en Breda, y luego estos dos que, por no tener veinte y tres años, ninguno era casado.

(1) *Su muger le trata como á negro, diciéndole que, siendo ella duquesa de Sajonia, ha venido á casar con un conde de Nassao que pudiera ser su criado..... (Relacion de cosas que pasan en los Estados de Flandes, importantes al servicio de S. M., 7 janvier 1566.)*

(2) *El primero que trató que no se habian de castigar los hereges, fué el marques de Bergas, el cual, no ha muchos dias que hablando con el dean de Santa Gula, le dixo :*

Fray Lorenço ne s'en tient pas à cette dénonciation : il écrit que le marquis de Berghes parle du Roi dans des termes outrageants, allant jusqu'à l'accuser de duplicité (1). Si l'on veut l'en croire, Berghes et Montigny étaient les deux gentilshommes les plus méchants, les plus ingrats et les plus faux qu'il y eût au monde (2); Louis de Nassau, tout ce qu'il y avait de plus mauvais et de plus scélérat (3). Les autres seigneurs ne sont pas davantage épargnés par lui. Il prétend que le comte d'Egmont ne favorise les villes de Flandre, que parce qu'elles lui ont prêté 111,000 ducats pour l'achat de la terre de Gaesbeke (4); que le prince d'Orange a reçu 6,000 florins d'un abbé qui lui était redevable de sa nomination (5); que Brederode entretient un commerce incestueux avec ses sœurs, etc. (6). Il n'oublie pas le comte de Nieuwenaer : « Ce seigneur, avance-t-il, a l'habitude de dire » que, quand il se trouve avec des catholiques, il est luthérien en

Montigny;

Louis de Nassau;

Le comte d'Egmont;

Le prince d'Orange;

Brederode;

Le comte de Nieuwenaer.

« ¿ En qué lugar de la Escritura hallais vos que los hereges han de ser castigados con fuego ó con pena capital? » Y estando los otros dias en Achisgran en los baños, le envió una dama á demandar consejo como se habria con los hereges que en su tierra tenia, y respondió : « Al que se convierte no se le ha de dar pena; y al obstinado yo no lo mataria, porque podria convertirse. » (Relacion de cosas que pasan en los Estados de Flandes, ci-dessus citée.)

(1) Lettre à Erasso, du 27 décembre 1565.

(2) *Entre los señores, Montañi y Bergas son los dos mas malos cavalleros que hay en el mundo, y mas ingratos y falsos.* (Advertimiento de las cosas de Flandes, que vió S. M. en el bosque de Segovia, el 1° de octubre 1566.)

(3) ... *Dejo al conde Ludovico de Nassao, que es el estremo de la maldad y villaqueria.* (Ibid.)

(4) Lettre à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 25 décembre 1565.

(5) *Segundo advertimiento del estado de las cosas de Flandes que dió fray Lorenço de Villavicencio, y lo vió S. M. en el bosque de Segovia, juéves 3 de octubre 1566.*

(6) *Ibid.*

» paroles et en actions; que, quand il se trouve avec des luthériens,
 » il est catholique, et que, quand il est ivre, il ne croit ni en Dieu,
 » ni au diable. C'est un homme tout à fait corrompu (1). »

Portrait que
 fait fray Lorenzo
 des conseils et des
 magistrats.

Du reste, les conseils de justice, les magistrats des villes, les ministres même les plus dévoués au Roi, encourent souvent la censure de fray Lorenzo : « Les ministres de justice, dit-il dans un de ses mémoires,
 » tels que les baillis, bourgmestres, écoutètes, échevins, greffiers et
 » autres officiers qui gouvernent, quoiqu'il y ait parmi eux quelques
 » catholiques et bons serviteurs de V. M., sont pour la plupart,
 » en Hollande, en Zélande, en Frise (comme quelques-uns aussi en
 » Flandre) des fauteurs avoués de l'hérésie. Le conseil de Frise et son
 » président sont ennemis de l'Église et du service de V. M. Dans le
 » conseil de Hollande, le président et deux conseillers sont catho-
 » liques, mais froids; les autres sont indifférents (2). » Il signale par-
 ticulièrement à l'animadversion du Roi :
 Wyts;
 Mouscron;

Personnages
 qu'il signale par-
 ticulièrement à
 l'animadversion
 du Roi :

Wyts;

Mouscron;

(1) *El cual suele decir que, cuando está con los católicos, en las palabras y obras es luterano, y cuando está con luterano, en las mismas es católico, y cuando está borracho, ni cree en Dios ni en el diablo. Es hombre de corruptísimo pecho.* (Lettre au Roi, écrite de Ségovie, le 7 octobre 1566.)

(2) *Los ministros de justicia, como son bailios, burgemaestres, escotetes, esclavines, grafieres y otros oficiales que gobiernan, aunque hay algunos cathólicos y buenos servidores de Su Majestad, los mas, en Hollanda, Zelanda y Frisia, y algunos en Flandes, son notables favorecedores de los hereges El consejo provincial de Frisia y el presidente son hereges y enemigos de la Iglesia y del servicio de S. M. En el consejo de Holanda, el presidente y otros dos son católicos, mas no con zelo; los otros son indiferentes...* (Memoria para Su Majestad de las cosas que requieren remedio en los Estados Bajos, 1565.)

Weerdt, ex-procureur général en Hollande; le margrave d'Anvers, Jean d'Immerseele; le docteur Corneille Baesdorp, ancien médecin de l'Empereur et de la reine de Hongrie et ex-bourgmestre de Bruges; les magistrats de Valenciennes, de Middelbourg, etc. (1).

De Weerdt;
D'Immerseele;
Baesdorp.

On a vu, dans le premier volume de cet ouvrage (2), l'animosité que fray Lorenzo montra contre le président Viglius; les documents que j'ai recueillis en dernier lieu en offrent de nouvelles preuves. Le trésorier général des finances, Gaspar Schetz, est aussi en butte aux attaques de notre religieux : il l'accuse de sacrifier les intérêts du Roi à ses intérêts personnels (3). Mais c'est principalement Hopperus qui est l'objet de son inimitié : il le dépeint comme favorable aux hérétiques (4); il engage Gonçalo Perez à se défier de lui (5); il met en suspicion, dans l'esprit du Roi, sa fidélité et son attachement à la religion catholique (6).

Son animosité
contre Viglius.

Ses attaques
contre Schetz.

Son inimitié
contre Hopperus.

Fray Lorenzo ne ménage pas même la duchesse de Parme. Il lui reproche de n'avoir pas pris les mesures qu'exigeait le service du Roi (7); d'avoir mal à propos fait cesser l'inquisition (8); d'avoir permis l'impression de la requête des confédérés (9). C'est surtout

La duchesse de
Parme n'est pas
même ménagée
par lui.

(1) *Relacion de las personas que tienen cargo de justicia, y, por favorecer á los hereges, no la administran, 1565.*

(2) Pages 318-321.

(3) *Memorial que envia fray Lorenzo de Villavicencio, á 15 de hebrero 1566.*

(4) Lettre à Erasso, du 26 novembre 1564.

(5) Lettres à Gonçalo Perez, des 7 janvier et 3 mai 1566.

(6) *Segundo advertimiento, etc., du 5 octobre 1566.*

(7) Lettre au Roi, écrite de Bruges, le 27 mars 1566.

(8) Lettre au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 mai 1566.

(9) Lettre au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 juin 1566.

après son retour en Espagne, et quand il croit pouvoir parler plus librement, qu'il s'exprime sans retenue sur le compte de la gouvernante. « Madame, dit-il, a commis de très-graves erreurs, en ne suivant
» pas les ordres de Votre Majesté sur bien des choses qui regardaient
» les personnes pourvues ou à pourvoir des charges publiques : en
» quatre années, jamais rien ne s'est fait de ce que demandaient les
» catholiques, ni de ce qui pouvait être favorable à la religion, et, au
» contraire, on a fait ce que désiraient les hérétiques et leurs fauteurs...
» Jamais Madame ne voulut déposer les pensionnaires suspects et protecteurs avoués des hérétiques... Si, comme nous l'en suppliâmes, elle
» eût composé les magistrats des villes de catholiques, et non d'hérétiques, les choses n'en seraient pas venues au point où elles sont. Elle
» ne peut s'en disculper, puisqu'on l'avait avertie : mais elle ne nous
» voulait entendre ni voir, tandis qu'elle accueillait tous ceux que le
» prince d'Orange et le comte d'Egmont lui envoyaient... Dans les
» affaires d'État, jamais elle ne voulut croire Berlaymont : un jour
» qu'il réclamait contre une décision par laquelle certains lieux et
» certaines prééminences de justice étaient donnés à Montigny, dans le
» pays de Hainaut, au préjudice de Votre Majesté (1), et soutenait
» qu'il fallait, au préalable, demander le consentement de Votre Majesté,
» elle lui répondit que, s'il devait la contrecarrer en tout, il n'avait
» qu'à gouverner à sa place, ajoutant avec colère qu'elle donnerait
» exécution à ce qu'elle avait résolu, sauf à en avertir ensuite Votre
» Majesté. Elle détestait le comte d'Arenberg et le duc d'Arschot à ce
» point que, quand Votre Majesté nomma le duc conseiller d'État,

(1) Voyez le tome I, p. 589.

» velle en témoigna un vif déplaisir, et retint pendant dix-huit jours
 » les lettres patentes qui lui avaient été envoyées (1). Lorsque les
 » conjurés demandèrent que Votre Majesté supprimât les conseils,
 » ainsi que celui des finances, elle disait hautement qu'elle se retire-
 » rait chez elle, si Votre Majesté ne faisait pas droit à cette de-
 » mande (2)... » Enfin fray Lorenço prétend que, à l'origine des

(1) Ceci sert à expliquer l'observation contenue dans le compte de la recette générale des finances de 1575, à propos du paiement de 8,400 livres fait au duc d'Arshot, pour son traitement de conseiller d'État, charge que le Roi lui avait conférée par lettres patentes données au bois de Ségovie, le 17 octobre 1565, et ce pour les sept premières années, commencées à la Noël 1565, « que lors apparentement, y est-il dit, ladite retenue luy pouvoit avoir esté signifiée, nonobstant l'omission de serment par luy commise, dont Son Altèze l'avoit relevé. » (Voyez les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. I, p. 151.)

(2) *Entre las personas que administran justicia y gobiernan por Vuestra Magestad, Madama es la principal, la cual en su gobierno ha errado gravisimamente en no haber seguido la orden que V. M. en muchas cosas tocantes á personas de oficios le embiaba, porque en cuatro años jamás se ha hecho cosa que los católicos quisiesen y demandasen, ni cosa que á la religion católica bien estubiese, sino lo que los hereges y sus valedores pedian y demandaban .. No quiso jamas quitar los pensionarios sospechosos y claramente faborescedores de hereges... Si Madama, como selo suplicámos los católicos, no hubiera puesto á estos hereges en los magistrados, sino á católicos, no hubieran llegado los trabajos al punto en que están : no tiene disculpa, pues estaba avisada, y no nos queria oir ni ver, y oia á cuantos el principe de Orange y Agamont embiaban..... En las cosas de Estado jamás quiso creer á Barlamont ni aun verle, y un dia, como Barlamont reclamase contra una provision que se despachaba, por la cual se daban ciertos lugares y preeminencias judiciarias á Montigni en el Estado de Henaut, con agravio de V. M., y dijese que aquella provision no se debia concluir sin primero comunicarla con V. M., Madama le dijo que, si le habia de ir en todo á la mano, que se sentase él en su lugar, y governase los Estados, y con mucha indignacion le dijo que ella haria aquella provision y que despues avisaria á V. M. Al conde de Arambergue y al duque de Arscot tan apasionadamente los aborrescia que, cuando V. M. embió á mandar que el duque entrase en el consejo de Estado, le detubo diez y ocho dias la provision, con mucho desabrimiento. Cuando los conjurados pedian á*

troubles, Marguerite, sous couleur d'envoyer des présents à sa belle-fille, fit passer en Italie treize chariots chargés d'objets précieux : ce qui excita les murmures du peuple, et l'indigna contre le Roi lui-même, car il sentait que c'était là le fruit de son sang et de ses sueurs (1).

Comment il
traite Armenteros.

Quant au secrétaire intime de la duchesse de Parme, Tomás Armenteros (2), notre religieux le traite selon ses mérites. Il l'accuse d'abuser du crédit qu'il a auprès de la gouvernante, — si grand, dit-il, qu'il surpasse celui dont le commandeur Covos jouit auprès de Charles-Quint (3), — en ne s'occupant que des affaires qui lui rapportent quelque profit; de se montrer passionné pour les seigneurs, et acharné contre le cardinal de Granvelle; de donner au plus offrant les offices civils et ecclésiastiques (4); de s'être ainsi amassé une fortune de 70,000 ducats; enfin, d'être cause de tout le mal, la gouvernante ne voulant rien faire que par lui, n'écoutant d'autres avis que les siens, et ses exactions donnant lieu aux plaintes les plus amères, ainsi qu'à un mécontentement universel dans le public (5). A la fin de 1565, le

V. M. que quitase los consejos, y tambien el de finanzas, claramente decia que se iria á su casa, si V. M. no hacia aquello que le demandaban. (Segundo advertimiento del estado de las cosas de Flandes que dió fray Lorenzo de Villavicencio, y lo vió S. M. en el Bosque de Segovia, jueves 5 de octubre 1566.)

(1) *Madama, al principio que sintió estas alteraciones estar vecinas, embió á Italia trece carros cargados de presentes (que así los llamaban) para su nuera, y esto el pueblo sentia ser su sangre y sudor, y les lastimó mucho, y hizo indignar contra V. M., y así se quejaban publicamente.*

(2) Voyez t. 1^{er}, p. cxcviii et cxcix.

(3) ... *La privanza que tiene es tan grande, que la de Cobos con el Emperador fué nada, si ad istam conferatur. (Lettre à Gonçalo Perez, écrite de Bruges, le 15 février 1566.)*

(4) Lettre au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 février 1566.

(5) *Memorial de cosas de Flandes que embió fray Lorenzo, á 15 de hebrero 1566.*

secrétaire de Marguerite tomba dangereusement malade; fray Lorenço, écrivant à Gonçalo Perez le 20 mars 1566, lui dit : « Armenteros est » entré en convalescence : s'il fût mort, il n'eût pas emporté au tom- » beau les regrets du peuple, qui le nomme ordinairement *Argen-* » *terios* (1). »

Le zèle religieux, disons mieux le fanatisme de fray Lorenço, lui fait considérer comme toutes naturelles les mesures les plus violentes :

Mesures violentes qu'il conseille.

« Le prince d'Orange et ses complices, » — ainsi s'exprime-t-il dans un de ses mémoires au Roi, — « prétendent que, si les édits de l'Em- » pereur doivent être exécutés, comme Votre Majesté le veut, il faudra » faire mourir un grand nombre de gens. Les catholiques répondent » à cela que, pour extirper le mal, il suffira d'en tuer 2,000 dans » tous les Pays-Bas, si ceux qui gouvernent veulent veiller à ce que le » mal ne se propage pas de nouveau : car les uns prendront la fuite, » et les autres auront recours à quelque moyen pour sauver leur vie. » D'ailleurs, que Votre Majesté et ses ministres de justice laissent » augmenter le nombre des hérétiques à tel point qu'ils en viennent » à prendre les armes, et qu'alors Votre Majesté assemble des troupes » pour les soumettre, le prince d'Orange et le comte d'Egmont con- » seilleront-ils de ne pas leur livrer bataille, par la raison qu'il pourra » en résulter la mort de beaucoup d'entre eux? Certainement que non, » et ils seront d'avis, au contraire, que tous les ennemis de Votre Ma- » jesté soient exterminés, s'il le faut, pour que la victoire lui reste. » Donc, puisque, selon l'opinion de ces princes, qui sont hommes de

(1) *Armenteros convalesció. Moria muy en gracia del pueblo, el cual vulgarmente le llama Argenterios.* (Lettre à Gonçalo Perez, écrite de Bruges, le 20 mars 1566.)

» guerre, et de tous les hommes du monde doués de prudence et ver-
» sés dans les matières d'État, il serait alors licite et juste de tuer les
» hérétiques, pourquoi ne le serait-il pas de le faire avant qu'ils se
» rendent redoutables à ce point que la puissance de Votre Majesté
» ne suffise pas pour les châtier? C'est une maxime constante des
» théologiens et des juristes, des canonistes et des philosophes, que les
» armes sont des instruments de la justice pour aplanir les obstacles
» que les rebelles suscitent à leurs princes, quand ceux-ci veulent punir
» les mauvais; et, puisque Votre Majesté tient le glaive que Dieu lui a
» donné, avec la puissance divine sur nos vies, qu'elle le tire du four-
» reau et le couvre du sang des hérétiques, si elle ne veut que le sang
» de Jésus-Christ, répandu par ces barbares, et le sang des innocents
» catholiques qu'ils oppriment, crient vengeance au ciel contre la sacrée
» personne de Votre Majesté. La modération qu'on demande dans la
» punition des hérétiques ne regarde pas Votre Majesté: c'est à eux
» à modérer leurs hérésies, à chercher les moyens de préserver leurs
» vies des effets de l'indignation et des lois de Votre Majesté, et
» d'apaiser son royal courroux contre ces bêtes féroces qui détruisent
» la vigne aimée de Dieu, c'est-à-dire son Église. L'office de Votre Ma-
» jesté est de venger les injures de Dieu et les scandales commis envers
» son épouse. Je supplie donc Votre Majesté, autant que je le puis,
» de n'avoir aucune commisération des hérétiques, qui sont les cruels
» ennemis de Jésus-Christ. Le très-saint roi David n'avait nulle pitié
» des ennemis de Dieu; il les tuait tous, sans épargner homme ni
» femme. Moïse, en un seul jour, avec ses compagnons, immola
» 3,000 hommes du peuple d'Israël. Un ange, en une nuit, mit à mort